



Fiches de Données de Sécurité

Zinc acetate dihydrate

MSDS# 25250

Section 1 - Identification du Produit et de la Société

Nom du produit: Zinc acetate dihydrate
Numéros de Catalogue: AC207640000, AC207640010, AC207640050, AC317210000, AC317215000, Z20-500, Z20-500LC
Synonymes: Acetic acid, zinc salt, dihydrate.

Identification de la Compagnie:

Fisher Scientific
One Reagent Lane
Fair Lawn, NJ 07410

Pour l'information aux USA, appel :

201-796-7100

Nombre de secours, USA :

201-796-7100

Numéro de téléphone du CHEMTREC aux États-Unis : 800-424-9300

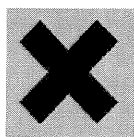
Section 2- Composition/Informations Sur les Composants

Énoncés de risque:

CAS#: 5970-45-6
Appellation chimique: Zinc acetate dihydrate
%: 98+
EINECS#: unlisted
Symboles de danger:

Texte pour les phrases R: voir Section 16

Symboles de danger:



Énoncés de risque:

XN N



22 36 50

Section 3 -Identification des Dangers

Vue d'Ensemble du Plan d'Urgence

MISE EN GARDE! Cause une irritation oculaire. Nocif si avalé. Très toxique pour les organismes aquatiques. Target Organs: Yeux.

Effets Potentiels sur la Santé

Yeux: Cause une irritation oculaire.

Peau: Risque de causer une irritation de la peau. Peut être nocif en cas d'absorption percutanée.

Ingestion: En cas d'ingestion, nocif. Risque de causer une irritation des voies digestives.

Inhalation: Risque de causer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif en cas d'inhalation.

Chronique: Une exposition chronique peut provoquer des lésions des reins.

Section 4 - Premiers Secours

Yeux: Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes; soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir des soins médicaux.

Peau: Obtenir des soins médicaux. Rincer les lieux avec de grandes quantités d'eau

pendant au moins 15 minutes.

Ingestion: NE PAS faire vomir. Si la victime est consciente et éveillée, lui donner 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Inhalation: Transporter immédiatement à l'air frais, à l'écart des lieux d'exposition. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

Remarques au Médecin traitant: Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

Section 5 - Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Renseignements généraux: Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

Moyens d'Extinction: En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse chimique.

Température d'auto-inflammation: Not applicable.

Point d'Éclair: Not applicable.

Limites d'Explosion: Minimum: Aucun disponible

Limites d'Explosion: Maximum: Aucun disponible

Estimation de NFPA: santé: 2; inflammabilité: 1; instabilité: 0;

Section 6 - Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

Renseignements généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

Déversements/fuites: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient d'élimination adéquat. Eviter les conditions qui produisent de la poussière. Assurer une ventilation Ne pas permettre à ce produit chimique de pénétrer dans l'environnement.

Section 7 -Manipulation et Stockage

Manutention: Assurer une ventilation adéquate. Minimiser l'accumulation et la production de poussière. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer ou inhaler.

Entreposage: Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un récipient fermé hermétiquement.

Section 8 - Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Chemical Name	ACGIH	NIOSH	OSHA - Final PELs
Zinc acetate anhydrous	none listed	none listed	none listed
Zinc acetate dihydrate	none listed	none listed	none listed

OSHA Vacated PELs: Zinc acetate anhydrous: Aucun listé Zinc acetate dihydrate: Aucun listé

Ventilation:

Les installations d'entreposage et d'utilisation doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Utiliser un système de ventilation suffisant pour minimiser les concentrations en suspension dans l'air.

Limites d'Exposition

Équipement de Protection Personnelle

- Yeux: Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection oculaire et faciale.
- Peau: Porter des gants protecteurs appropriés afin d'empêcher l'exposition de la peau.
- Vêtements: Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.
- Respirateurs: Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique: Cristaux

Couleur: Blanc

Odeur: odeur faible - odeur acétique

pH: 6.0 - 7.0 (5% in water (25°C))

Tension de Vapeur: Aucun disponible

Densité de Vapeur: Aucun disponible

Taux d'Évaporation: Aucun disponible

Viscosité: Aucun disponible

Point d'Ébullition: Aucun disponible

Point de congélation/fusion: 100 deg C (212.00°F)

Température de Décomposition: Aucun disponible

Solubilité dans l'eau: 430 g/L (20°C)

Densité: 1.840

Formule moléculaire: $Zn(CH_3COO)_2 \cdot 2H_2O$

Poids Moléculaire: 219.50

Section 10 - Stabilité et Réactivité

- Stabilité Chimique: Stable à des pressions et à des températures normales.
- Conditions à Éviter: Matières incompatibles, production de poussière, chaleur excessive.
- Incompatibilité Avec d'Autres Matières: Agents oxydants forts.
- Produits de Décomposition Dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de zinc.
- Polymérisation Dangereuse: N'aura pas lieu.

Section 11 - Informations Toxicologiques

- RTECS#: CAS# 557-34-6: AK1500000
CAS# 5970-45-6: ZG8750000
RTECS:
CAS# 557-34-6: Ingestion, rat : LD50 = 2510 mg/kg;
- DL50/CL50: RTECS:
CAS# 5970-45-6: Draize l'essai, lapin, oeil: 20 mg/24H Moderate;
Draize l'essai, lapin, peau: 500 mg/24H Mild;
Ingestion, souris : LD50 = 287 mg/kg;
Ingestion, rat : LD50 = 794 mg/kg;
- Cancérogénicité: Zinc acetate anhydrous - Non classé comme cancérogène par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, ou la California Proposition 65.
Zinc acetate dihydrate - Non classé comme cancérogène par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, ou la California Proposition 65.
Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées. Consulter l'article

Autre: correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

Section 12 -Informations Écologiques

Autre: Ne pas vider dans les canalisations d'écoulement.

Section 13 - Considérations Relatives à l'Élimination

Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 14 - Informations Relatives au Transport

US DOT

Appellation pour l'expédition :Not regulated

Classe de risques :

Numéro ONU :

Groupe d'emballage :

Canada TDG

Appellation pour l'expédition :ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOL

Classe de risques : 9

Numéro ONU : UN3077

Groupe d'emballage : III

USA RQ: CAS# 557-34-6: 1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

Section 15 - Informations Réglementaires

Règlements D'European/International

Marquer Européen selon des directives de la EC

Symboles de danger.: XN N

Énoncés de risque:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncés de sécurité:

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

WGK (Protection des eaux)

CAS# 557-34-6: 1

CAS# 5970-45-6: Aucun disponible

Canada

CAS# 557-34-6 est énuméré sur la liste du DSL de Canada.

CAS# 5970-45-6 est énuméré sur la liste du DSL de Canada.

Classifications canadiennes SIMDUT: D1B, D2B

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC

CAS# 557-34-6 n'est pas énuméré sur la Liste de Révélation de l'Ingrédient du Canada.

CAS# 5970-45-6 n'est pas énuméré sur la Liste de Révélation de l'Ingrédient du Canada.

Fédéral (É.-U.)

TSCA

CAS# 557-34-6 listé sur l'inventaire du TSCA.

CAS# 5970-45-6 n'est pas sur le inventaire de TSCA parce que c'est un hydrate. On le considère être énuméré si le nombre de CAS pour la forme anhydre dedans sur le inventaire (40CFR720.3 (u)(2)).

REVIEWED

Section 16 - Autres Informations

Date de création de la fiche signalétique : 12/12/1997

Date de Révision #8 7/20/2009

DATE: JUNE 22/2012
Chutherford

Les informations ci-dessus sont exactes au meilleur de notre connaissance et représentent les meilleures informations qui nous sont disponibles à l'heure actuelle. Néanmoins, nous ne pouvons faire aucune garantie explicite ou implicite quant à leur valeur marchande ou toute autre garantie et nous déclinons toute responsabilité suite à leur utilisation. Les utilisateurs sont responsables d'effectuer leurs propres recherches dans le contexte de leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si ces informations sont appropriées à leurs besoins particuliers. La société se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations, aux pertes ou aux dommages aux tiers ou pour les profits perdus ou quelconques dommages-intérêts particuliers, indirects, accessoires ou autrement occasionnés même au cas où la société aurait été informée que lesdits dommages puissent survenir.
